

# Pôle Santé

## Faculté des Sciences de la Motricité

### Guide de l'étudiant

Année académique 2011-2012



# Le Pôle Santé et la Faculté des Sciences de la Motricité

**Guide de l'étudiant**

Année académique 2011-2012

## Table des matières

<b>Partie 1 : Le Pôle Santé</b> .....	5
<b>Le Mot d'Accueil du Coordinateur du Pôle Santé</b> .....	7
<b>Infrastructures et Services sur le Campus Erasme</b> .....	8
La Bibliothèque des Sciences de la Santé .....	8
Nos collections ? .....	8
Comment faire pour trouver un livre ? .....	8
Collections numériques .....	8
Nouvelles technologies, réseau et charte des utilisateurs ULB .....	8
Travailler à la bibliothèque .....	9
Photocopier .....	9
Heures d'ouverture .....	9
Contacts .....	10
En savoir plus ? .....	10
Facilités mises à disposition .....	10
par les étudiants, pour les étudiants	
Le Foyer Culturel .....	10
La Maison des Étudiants et les Cercles Étudiants .....	10
Le club de go d'Erasme .....	12
Salles Informatiques et Cyberespace .....	12
Service des Inscriptions .....	12
permanence sur le Campus	
Médecine du Travail (Service commun .....	13
de Prévention et de Protection au travail)	
Musée de la Médecine .....	13
Objets perdus .....	13
PsyCampus .....	13
Plan du Campus Erasme .....	14
Restauration .....	15
Salle d'études .....	15
Service Social Étudiants .....	15
Activités sportives sur le Campus Erasme .....	16
Transports : parkings – Métro .....	16
Canaux de communication du Pôle Santé .....	16

<b>Partie 2 : la Faculté des Sciences de la Motricité</b> .....	17
<b>Le Mot de la Doyenne</b> .....	19
<b>Le Calendrier</b> .....	20
<b>Où se renseigner ?</b> .....	20
Ma Faculté .....	20
Valves .....	20
Le site de la Faculté .....	20
Les secrétariats facultaires .....	20
Les responsables de la Faculté .....	21
Le Bureau des Étudiants .....	21
<b>Infos utiles</b> .....	25
N'oubliez pas votre certificat médical ! .....	25
Règlement du jury et des examens .....	25
Règlement d'ordre intérieur de la Faculté .....	25
Avis Pédagogique .....	25
Programme d'échange .....	25
Cercles Étudiants de la Faculté des Sciences de la Motricité	27

**Au verso de la brochure :**  
**Les informations générales sur l'université**



© ULB. Photo: J.-D. Burton

# Partie 1

## Le Pôle Santé

## Le Mot du Coordinateur du Pôle Santé

*Bienvenue au Pôle Santé!*

*Le Pôle Santé regroupe les entités de l'ULB qui ont une thématique commune d'enseignement et de recherche : les sciences de la santé. Il comprend donc la Faculté de Médecine, la Faculté des Sciences de la Motricité, l'École de Santé Publique ainsi que la Faculté de Pharmacie. Les trois premières entités sont regroupées sur le campus Erasme facilitant les liens de collaborations étroites avec l'Hôpital académique de l'ULB. Seule la Faculté de Pharmacie se trouve encore actuellement sur le campus de la Plaine.*

*Piloté par un Comité de gestion qui réunit mensuellement les autorités des entités constitutives et leurs bras droits administratifs, le Pôle Santé a pour vocation de favoriser les partenariats entre ces entités dans tous les domaines (enseignement, recherche, tâches de gestion administrative ...),*

*et notamment, pour le mieux-être de tous ceux qui fréquentent le campus Erasme, de travailler à une plus grande convivialité et à une meilleure diffusion de l'information sur ce campus. Au fil du temps se sont ainsi mises en place de nouvelles habitudes, faites d'une collaboration plus intense et d'un effort de valorisation et de mutualisation des ressources.*

*Nous vous invitons à participer pleinement à la réalisation de cette ambition d'inventer un nouveau modèle de gestion d'un campus, en étant par exemple membre d'un des groupes de travail du Pôle Santé, mais aussi plus généralement en vous inscrivant dans une démarche d'ouverture aux étudiants qui sont dans une autre discipline que la vôtre et de participation aux activités proposées à tous (le sport, le théâtre ....).*

*Ce campus est le nôtre, faisons-en un lieu de vie agréable et stimulant!*

*Je vous souhaite de belles années d'étude au Pôle Santé!*

**Professeur Jean-Jacques Moraine**

# Infrastructures et Services sur le Campus Erasme

## La Bibliothèque des Sciences de la Santé

*La bibliothèque* dessert les établissements liés aux Sciences de la Santé dont : l'École de Santé Publique, la Faculté de Médecine et la Faculté des Sciences de la Motricité, sur le Campus Erasme.

### Nos collections ?

20.000 livres et 10 km de revues sont à votre disposition dans deux bâtiments (le D pour les revues dites périodiques, le GE pour les livres dit monographies).

La plupart des livres s'empruntent (entre 7 et 15 jours suivant le type de ressources), les revues restent toujours à la bibliothèque.

Dans les rayonnages de la salle du bâtiment GE, vous trouverez les livres les plus récents. Les livres plus anciens sont entreposés dans les réserves appelées Archives.

### Comment faire pour trouver un livre ?

En déambulant parmi les rayonnages qui suivent un plan de classification des disciplines mais le plus efficace est d'utiliser le **catalogue CIBLE**.

Le catalogue CIBLE se trouve via le site web des bibliothèques à cette adresse : <http://www.bib.ulb.ac.be>

Dans un premier temps vous aurez surtout besoin des ouvrages référencés par vos professeurs, ils se distinguent par une étiquette rouge portant la mention REF.

### Collections numériques

Les enseignants des cours comme l'anatomie ou l'histologie pour lesquels le support visuel est essentiel ont mis à disposition des étudiants sur internet de grandes quantités d'images. Elles se retrouvent dans l'**Iconothèque Numérique** qui est un des services numériques des bibliothèques de l'ULB. L'Iconothèque est directement accessible à cette adresse : <http://icono.ulb.ac.be> ou via le site web des bibliothèques.

### Nouvelles technologies, réseau et charte des utilisateurs ULB

16 terminaux sont installés dans les salles de lecture. La bibliothèque est aussi équipée d'un réseau WiFi. L'utilisation des terminaux et du réseau doit se conformer à la **charte des utilisateurs ULB** c'est-à-dire uniquement dédiée à des activités de recherche et/ou en lien avec l'enseignement.

Comme toute bibliothèque, les usages sont précisés dans un **règlement** mais celui-ci est assorti d'une **charte de bonne conduite**. Rédigée par des étudiants et des bibliothécaires, elle reprend des principes de bon sens pour une vie agréable en communauté. Pour éviter tout désagrément au cours de vos études, prenez connaissance de ces documents via le site web des bibliothèques.

### Travailler à la bibliothèque

Les salles de la bibliothèque offrent près de 320 places assises pour la consultation des ouvrages, l'étude, le travail individuel, la préparation des matières.

Les 320 places assises sont réparties en zones différentes :

Des zones calmes pour un travail et une étude plutôt individuelle. Il s'agit des grappes de tables carrées qui sont installées le long des fenêtres ;

Des zones pour travailler ensemble. Ce sont les tables rondes installées au bâtiment D qui permettent d'échanger à plusieurs en respectant toutefois le voisinage des zones de calme ;

Une salle de silence qui est réservée pour les étudiants qui souhaitent travailler individuellement et dans le silence absolu. L'accès s'y fait par carte à partir du BA3 ;

Un coin « rencontre » qui a été aménagé au bâtiment D. Il s'agit de l'Erasmus Reading Corner. Vous pourrez y prendre connaissance des informations de la vie sur le campus via l'écran plat confortablement installé dans un canapé et entouré d'une documentation variée :

Les Essentiels Papiers, revues sélectionnées par vos professeurs car indispensable à votre formation ;

Les Medical Humanities, romans, ouvrages historiques, choisis par les enseignants pour une approche humaniste de l'art de guérir.

### Photocopier

Trois photocopieuses en libre-service sont à votre disposition. Elles fonctionnent avec une carte de campus qui s'achète 2 euros au distributeur installé à l'entrée du bâtiment D. La carte se charge par tranche de 50 cents, la page vous revient à 6 cents.

Sachez toutefois qu'il est interdit de reproduire intégralement un ouvrage, même un syllabus.

### Heures d'ouverture

Bâtiment GE : du lundi au vendredi, de 9 à 19h (jusqu'à 22 h en période de session et 17h en période de vacances).

Le service de prêt ferme à 17h sauf le mercredi où il ferme 1/2 heure avant la fermeture.

Bâtiment D : du lundi au vendredi, de 9 à 22h et le samedi de 9 à 12h.

## Contacts

Information pour les livres au 02 555 61 70 – Information générale au 02 555 46 89

## En savoir plus ?

Des séances d'informations spécifiques pour les nouveaux étudiants sont organisées par les bibliothécaires en début d'année académique. Ils donnent une foule de renseignements sur l'utilisation du catalogue, sur la façon de gérer son compte lecteur, le fonctionnement de la réservation, des retards, etc.

Venez-y nombreux pour mettre tous les atouts de réussite de votre côté.

## Facilités mises à disposition par les étudiants pour les étudiants

### *Le Foyer Culturel*

C'est un lieu d'information et de détente géré par les étudiants pour tous les étudiants du Campus. On y trouve des informations relatives aux activités culturelles sur et en dehors du Campus Erasme. On vous y propose un accès à des activités telles ciné-club, concerts, conférences, opéra, théâtre... à des prix réduits, sans oublier les ateliers artistiques de l'Université (peinture, théâtre, sculpture, photo...). Le Foyer culturel met également à votre disposition un piano, une BDthèque, des jeux de société, une table de ping-pong et deux billards.

Situé au niveau 3 du Bâtiment F – local F3.102., ouvert en principe de 11h à 15h. Pour tout renseignement : 02 555 62 90.

### *La Maison des Étudiants et les Cercles Étudiants*

Elle abrite, au rez-de-chaussée, les Cercles de Médecine, Kinésithérapie, Éducation physique et Infirmières.

À l'étage, vous trouverez les locaux du Cercle Salvador Allende (CSA), les presses de Médecine et de Kinésithérapie, et le Bureau des Étudiants en Sciences de la Motricité. Des activités et des réunions étudiantes y sont régulièrement organisées.

Sur le temps de midi, les Cercles de Médecine et de Kinésithérapie proposent l'impression et les photocopies de vos documents, petite restauration, tabliers, matériel de dissection, résumés non officiels des cours,...

Le local du Cercle de Médecine peut être réservé en soirée pour organiser une activité étudiante (cantus, soirée, etc).

Située au bâtiment M, du côté du parking étudiants/logements universitaires.



### Sites web des différents cercles :

Sur le Campus Erasme (M) :

Le Cercle de Médecine <http://www.cercle-medecine.be/> et le Cercle Salvador Allende <http://csa.site.ulb.ac.be> .

Les Cercles de la Faculté des Sciences de la Motricité : Kinésithérapie <http://www.ulb.ac.be/facs/isepk/kine/menusup.htm> et ISEP (Education Physique): <http://www.ulb.ac.be/students/isep/> .

Sur le Campus de la Plaine : le cercle de la Faculté de Pharmacie <http://www.ulb.ac.be/students/cepha> .

### Le club de go d'Erasme

Le club de go d'Erasme est affilié à la fédération belge de go (<http://www.gofed.be>) ce qui permet aux membres de participer aux tournois ou aux cours que celle-ci propose. Grâce au soutien de la fédération, le club organise des événements, des rencontres entre clubs.

Les personnes intéressées, de tous niveaux, y compris celles qui ne connaissent pas encore le jeu, sont les bienvenues.

Le club se réunit les jeudis de 18h à 21h au Foyer, à l'étage du bâtiment F. L'activité est interrompue pendant les périodes d'examens.

Pour tout renseignement : [club\\_erasme@gofed.be](mailto:club_erasme@gofed.be)

### Salles informatiques et Cyberspace

L'accès WiFi est accessible sur le campus avec le NetID.

<http://www.ulb.ac.be/tools/comptes.html>, sur la place facultaire, au F, à l'entrée du GE, à l'intérieur du N, niveau 2 et au A, à l'avant du bâtiment.

**Les salles informatiques Espace Pipere** (bâtiment E) pour la Faculté de Médecine et **N-3-209** (bâtiment N) pour les Sciences de la Motricité ne sont pas accessibles aux étudiants du BA1 mais seront accessibles à partir du BA2 en Médecine et du BA3 en Sciences de la Motricité. Le Cyberspace de l'ESP est ouvert à ses étudiants, niveau 3, bât A.

**Le Cyberspace** : un espace au rez-de-chaussée du bâtiment G/E (GE2.210) est à disposition de tous les étudiants. Vous y trouverez des bornes WiFi, tablettes, prises et tables.

### Service des inscriptions : permanence sur le Campus Erasme

Le Service des Inscriptions propose une aide à l'inscription, sur le Campus Erasme, aux périodes suivantes :

Quand ? Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, du 1er juillet 2011 au 8 juillet 2011 et du 19 août 2011 au 30 septembre 2011.

Où ? Bâtiment F, auditoire F2.402 (place facultaire).

Particularités ? Cette année, le service délivre une assistance à l'inscription en ligne. Les cartes étudiants et attestations d'inscription 2011/2012 seront envoyées à domicile.

### Médecine du Travail (Service commun de Prévention et de Protection au travail)

L'étudiant doit être reconnu apte à faire des stages à l'hôpital par le Service de la Médecine du Travail. Pour ce faire, et selon la législation belge, il doit, entre autres, être vacciné contre l'hépatite B et négatif au test tuberculinique.

Responsable : Dr. Véronique LECHEVIN

Ce Service est situé au niveau -2 du bâtiment de la Transfusion à l'Hôpital Erasme.

Téléphone sur le site Erasme : 02 555 37 80 - 02 555 37 69

### Musée de la Médecine

Le **Musée de la Médecine** propose une riche collection d'objets d'art et d'archéologie ainsi qu'un patrimoine historique de premier ordre. Il possède aujourd'hui plus de 5000 pièces qui illustrent l'évolution des conceptions médicales de la Haute Antiquité à nos jours. Sept salles thématiques sont consacrées à l'histoire des avancées médicales et pharmaceutiques européennes, aux rites et traditions thérapeutiques africains, aux traitements et connaissances des époques pharaoniques et précolombiennes, ainsi qu'à une exceptionnelle collection de cires anatomiques qui fit les beaux jours des écoles de médecine et des foires d'autrefois.

Où ? Campus Erasme - Place Facultaire

Tél : 02 555 34 31 - Fax : 02 555 34 71 [museemed@erasme.ulb.ac.be](mailto:museemed@erasme.ulb.ac.be)  
<http://www.medicmuseum.be>

### Objets perdus

Sur le Campus Erasme, les objets trouvés sont habituellement collectés par les agents de la surveillance générale (Bâtiment F situé près de la Place Facultaire, niveau 3, à côté du Foyer Culturel) ou aux secrétariats étudiants de l'École de Santé Publique, de la Faculté de Médecine et de la Faculté des Sciences de la Motricité.

### PsyCampus

Les rendez-vous se prennent auprès de PsyCampus par téléphone au 02 650 20 25.

Des consultations vous seront proposées le lundi après-midi, local E2.2110 (accès par le bâtiment de la bibliothèque, aile E – au bout du couloir).

## Plan du Campus

La Faculté occupe principalement les bâtiments N et O d

- N** Faculté des Sciences de la Motricité
- O** Hall des sportset auditoire O

## Pôle Santé

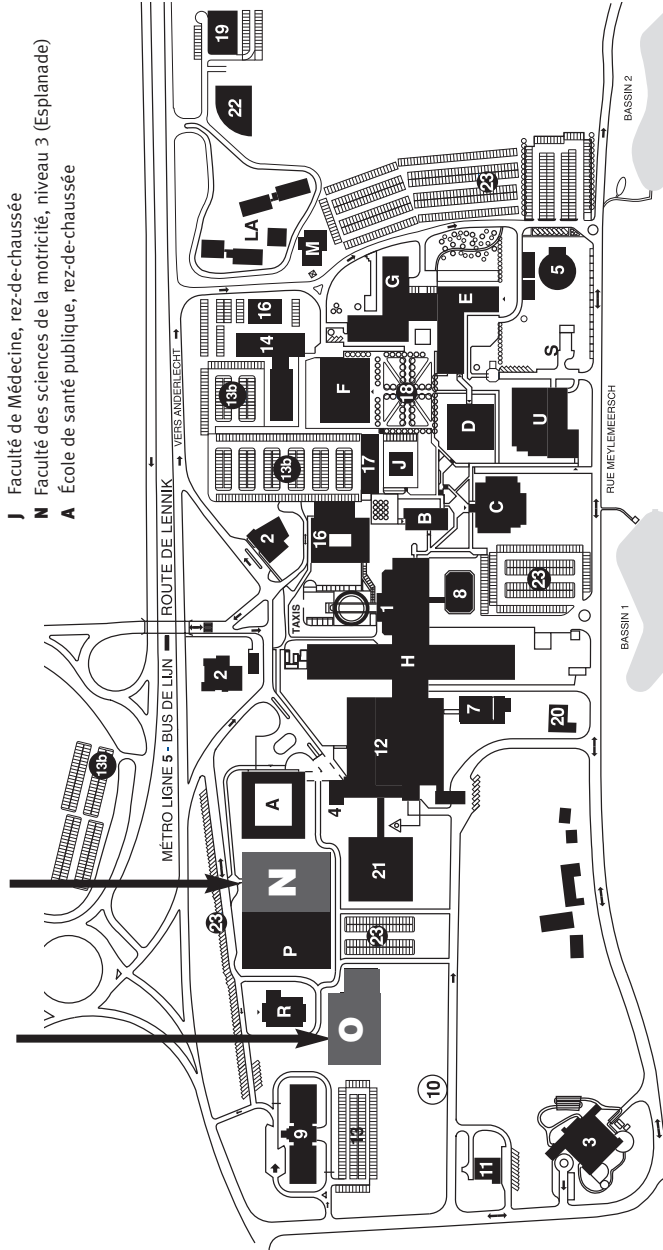
Le Pôle Santé rassemble la Faculté de Médecine, la Faculté des sciences de la motricité, l'École de santé publique et la Faculté de pharmacie, située pour sa part sur le campus de la Plaine.

## Localisation des secrétariats de Facultés et École

- J** Faculté de Médecine, rez-de-chaussée
- N** Faculté des sciences de la motricité, niveau 3 (Esplanade)
- A** École de santé publique, rez-de-chaussée

- A** École de santé publique
- B** Auditoriums
- C** Laboratoires
- D** Presses universitaires de Bruxelles (PUB)
- F** Bibliothèque des Sciences de la Santé
- F** Auditoriums – Foyer
- G-E** Enseignement – Recherche – Musée d'anatomie et d'embryologie humaines
- H** Hôpital Erasme
- J** Auditoire – Secrétariat facultaire
- L** Logements étudiants
- M** Maison des étudiants
- N** Faculté des Sciences de la Motricité
- O** Hall des sports
- P** Haute école libre de Bruxelles-Ilya Prigogine
- R** Écoles d'infirmerie(s)
- S** Incinérateur
- U** Laboratoires de recherche

- 1** Hall d'accueil
- 2** Crèches
- 3** Facère
- 4** Dialyse
- 5** Station d'épuration
- 7** Cyclotron
- 8** Banque de sang
- 9** Erasmus Technology Center – EEBIC
- 10** Hélicopt
- 11** Pavillon funéraire
- 12** Unité des soins intensifs
- 13** Parkings privés
- 13b** Parking payant
- 14** Logements étudiants privés
- 15** Cercle de médecine
- 16** Galerie commerciale
- 17** Musée de la médecine
- 18** Place facultaire
- 19** Hôtel
- 20** Résident technique
- 21** Hôpital de jour - Unité phase I Pfizer
- 22** Jardins de la mémoire (MRS)
- 23** Parking



## Restauration

Le Foyer, situé à l'étage du bâtiment F, accueille les étudiants pour manger leur en-cas.

C'est également là que se situe la nouvelle sandwicherie « En Faim ». Celle-ci propose aux étudiants de la petite restauration (soupe et pain, sandwiches, salades, etc), du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h30, en dehors des périodes de vacances de Noël, Pâques, juillet-août et jours fériés.

Les étudiants peuvent également se rendre au restaurant Sodexo pour manger un plat chaud (tarif étudiant : +/-4 euros) à l'Hôpital Erasme, niveau -1.

Des commerces situés dans la galerie commerciale proposent également de la petite restauration.

## Salle d'études

Où ? Bâtiment F, Salle Expo

Quand ? De 8h à 22h, pendant les vacances de Noël et de Pâques et pendant des sessions d'examens, tous les jours (semaine et week-end)

Accès ? Les étudiants doivent obligatoirement être en possession de leur carte d'étudiant ULB et de leur carte d'accès.

## Service Social Étudiants

Il peut vous écouter, vous conseiller et vous informer pour toute question relative à :

- La sécurité sociale,
- Les allocations familiales,
- Le chômage et les jobs étudiants,
- Le coût d'une année académique,
- Les possibilités de réduction du droit d'inscription,
- La réduction du loyer dans les logements universitaires,
- Le service social peut également apporter un soutien financier sur base d'une évaluation des ressources de l'étudiant.

Le Service Social Étudiants tient une permanence pour les étudiants sur le Campus Erasme :

Pour les étudiants de la Faculté des Sciences de la Motricité (Cécile ROBA) :

- Les mardis de 9h à 12h

Pour les étudiants de l'École de Santé Publique et la Faculté de Médecine (Véronique VAN BRUSSELEN) :

- Les mercredis et jeudis de 8h à 12h – 13h à 17h toute l'année
- Où? Local E2.2110 (accès par le bâtiment de la bibliothèque, aile E – au bout du couloir)
- Téléphone : 02 555 61 71 et en dehors des jours de permanence : 02 650 20 14 (accueil du Service Social)

### Activités sportives sur le Campus Erasme

Activités proposées : badminton, basketball, body sculpt, hip hop, musculation, remise en forme, STEP, stretching, volleyball

Où? Bâtiments N et O de la Faculté des Sciences de la Motricité

Contact : 02/650.21.78 · [ulbsports@admin.ulb.ac.be](mailto:ulbsports@admin.ulb.ac.be)

Permanence pour l'information et remise de la carte sport : Bâtiment D, Local E2.2110 (accès par le bâtiment de la bibliothèque, côté bâtiment E), le vendredi à partir du 23/09 jusqu'au 02/12 de 12h à 13h30

Pour plus d'informations : <http://www.esprit-ulbsports.eu> ou sur le portail MonULB

La carte ULB sport donne accès à toutes les activités sportives de tous les campus de l'ULB

### Transports : parkings – Métro

Les *parkings* ne sont accessibles aux étudiants qu'à partir du BA3.

Le *métro STIB* de la ligne 5 (Erasme/Hermann-Debroux) dessert le campus. La ligne 5 relie le Campus Erasme à celui de la Plaine (Delta).

Horaires et informations à propos des trajets sur le site de la STIB et sur les plans délivrés par l'ULB.

### Canaux de communication du Pôle Santé

Informez-vous des activités, conférences, séminaire, services, jobs du Pôle Santé et de ses entités :

en vous connectant à MonULB, onglet Pôle Santé,

en lisant vos e-mails [ulb.ac.be](mailto:ulb.ac.be),

en regardant les informations qui défilent sur les écrans (dans les bâtiments A, D, F, GE, J, N).

N'hésitez pas à nous proposer vos activités étudiantes par e-mail (cf. adresses ci-dessous)

*Personnes de contact pour le Pôle Santé :*

*Claire Corbin, [claire.corbin@ulb.ac.be](mailto:claire.corbin@ulb.ac.be)*

*Monique Léonard, [monique.leonard@ulb.ac.be](mailto:monique.leonard@ulb.ac.be)*

# Partie 2

# Faculté des Sciences de la Motricité



## Le Mot de la Doyenne

---

*Chère Étudiante, cher Étudiant,*

*La Faculté des Sciences de la Motricité est heureuse de vous compter parmi ses nouveaux étudiants et nous vous souhaitons la bienvenue.*

*Notre Faculté, située sur le Campus Erasme, fait partie du Pôle Santé avec l'Ecole de Santé Publique et la Faculté de Médecine mais aussi avec la Faculté de Pharmacie, située sur le Campus de la Plaine.*

*Afin de faciliter votre intégration, nous avons élaboré ce mémento guide de l'étudiant qui devrait vous apporter les informations nécessaires pour vous sentir rapidement chez vous au sein de notre Maison.*

*Sachez qu'en cas de besoin, professeurs, assistants ainsi que personnel technique et administratif sont prêts à vous aider. De même, les étudiants en cours d'études ne manqueront pas de vous accueillir parmi eux et vous assureront ainsi une adaptation rapide et complète.*

*Les étudiants en kinésithérapie et réadaptation, en ostéopathie et en éducation physique forment une grande famille. Vous ressentirez très vite cette ambiance chaleureuse et de franche camaraderie que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. N'hésitez donc pas à les rejoindre et à vivre cette atmosphère si particulière qui nous est propre mais également à participer aux différentes activités proposées par les cercles étudiants et les Facultés et Ecole du Pôle Santé.*

*Je vous souhaite une excellente rentrée et une année pleine de réussite.*

**Professeur Nathalie Guissard,**

*Doyenne de la Faculté des Sciences de la Motricité*

## Le Calendrier

Le calendrier académique est disponible à la page suivante :

<http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/index.html>

Les dates des sessions d'examens seront communiquées au minimum 15 jours avant le début de la période d'examens.

## Où se renseigner ?

### Ma Faculté

Le canal de communication « ma Faculté » de votre portail étudiant est inauguré cette année. Il sera le lieu privilégié où nous vous communiquerons des informations (changement de local, annulation de cours,...).

### Valves

Situées au niveau 3 du bâtiment N, les valves sont des tableaux utilisés pour l'affichage d'informations que vous retrouver également sur le canal « ma Faculté ».

### Le site de la Faculté

Le site est disponible via votre portail ou directement à partir de <http://www.ulb.ac.be/facs/fsm/index.html>

### Les secrétariats facultaires

Outre votre portail étudiant, nos différents secrétariats sont à votre service selon vos demandes :

#### Le secrétariat du Service Kinésithérapie et Réadaptation

(Mme Deleau Tél. : 02 555 35 64). Ce secrétariat est compétent pour tout ce qui concerne les cours de kinésithérapie et réadaptation. Il est situé au bâtiment N, niveau 4, local N.4.214. Permanence : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00.

#### Le secrétariat du Service d'Ostéopathie (Mme Pecoraro mail :

Elena.Pecoraro@ulb.ac.be). Ce secrétariat est compétent pour tout ce qui concerne les cours d'ostéopathie.

Il est situé au bâtiment N, niveau 4, local N.4.117.

Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 12h.

#### Le secrétariat du Service Pratique de l'Éducation physique (Mme Deisser Tél. : 02 555 32 46)

Ce secrétariat est compétent pour tout ce qui concerne les cours de pratique de l'éducation physique (équipements, horaires des cours de sport, certificats médicaux, absences,...). Il est situé au bâtiment N, niveau 4, local N.4.105. Permanence : ouvert du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 15h00. Fermé le mercredi après-midi.

Le **secrétariat facultaire** est ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h, le mardi de 13 à 16h. Durant cette permanence, **Mme Mertens** (Tél. : 02 555 33 58) et **Mme Gueili** (Tél. : 02 555 33 39) vous reçoivent pour toutes questions relatives aux :

- relevé de notes ;
- formulaire de cours isolés, d'inscription tardive et d'étalement ;
- formulaire de déclaration d'accident ;
- informations générales.

### Les responsables de la Faculté

La Doyenne : Mme Nathalie Guissard	<a href="mailto:nguissar@ulb.ac.be">nguissar@ulb.ac.be</a>
Le Vice-Doyen : M. Alain Carpentier	<a href="mailto:acarpent@ulb.ac.be">acarpent@ulb.ac.be</a>
Le Responsable Académique de la kinésithérapie : M. Jean-Jacques Moraine	<a href="mailto:jmoraine@ulb.ac.be">jmoraine@ulb.ac.be</a>
Le Responsable Académique de l'ostéopathie : M. Paul Klein	<a href="mailto:pklein@ulb.ac.be">pklein@ulb.ac.be</a>
Les Responsables Académiques de la pratique de l'éducation physique et sportive : M. Jacques Duchateau et Mme Nathalie Guissard	<a href="mailto:jduchat@ulb.ac.be">jduchat@ulb.ac.be</a> <a href="mailto:nguissar@ulb.ac.be">nguissar@ulb.ac.be</a>
Le Président du jury des bacheliers : M. Jean-Paul Ryckaert	<a href="mailto:jryckaer@ulb.ac.be">jryckaer@ulb.ac.be</a>
Le Président du jury des Master : M. Jacques Duchateau	<a href="mailto:jduchat@ulb.ac.be">jduchat@ulb.ac.be</a>
Le Responsable de l'administration facultaire : M. David Pieroux	<a href="mailto:david.pieroux@ulb.ac.be">david.pieroux@ulb.ac.be</a>

### Le Bureau des Étudiants

Cf « Facilités mises à disposition par les étudiants, pour les étudiants » de la partie Pôle Santé de ce guide. Page 10





## Infos utiles

### N'oubliez pas votre certificat médical !

Les enseignements de la Faculté comportent dès la première année des cours de pratiques physiques spécifiques. La participation à ces activités est conditionnée par la remise d'un certificat médical attestant des aptitudes à l'effort de l'étudiant inscrit pour la première fois à la Faculté.

Ce certificat doit être remis au secrétariat du Service Pratique de l'Éducation physique au plus tard avant le début des activités sportives et motrices.

**ATTENTION : La non-remise du certificat entraîne l'obligation pour le titulaire concerné de refuser la participation de l'étudiant aux travaux pratiques « activités sportives et motrices » avec les conséquences qui s'y attachent en termes de taux de participation indispensable pour être admis à l'examen.**

### Règlement du jury et des examens

Le règlement est disponible sur le site de la Faculté via : <http://www.ulb.ac.be/facs/fsm/rjury.html>

### Règlement d'ordre intérieur de la Faculté

Le règlement est disponible sur le site de la Faculté via : <http://www.ulb.ac.be/facs/fsm/risepk.html>

### Avis Pédagogique

Durant l'année, il sera demandé aux étudiants de remplir un questionnaire « avis pédagogique » où ils pourront, anonymement, donner leur opinion sur l'organisation des enseignements et sur la pédagogie des enseignants.

### Programme d'échange

Le Programme d'Échange Européen Erasmus n'est accessible aux étudiants qu'à partir de la 3<sup>ème</sup> année. N'hésitez pas contacter Mme BENGOTXEA si vous êtes intéressés. [Ana.Bengoechea@ulb.ac.be](mailto:Ana.Bengoechea@ulb.ac.be)



## Cercles Étudiants de la Faculté des Sciences de la Motricité

Cercle de Kinésithérapie :

<http://www.ulb.ac.be/facs/isepk/kine/menusup.htm>

Cercle ISEP (éducation physique) :

<http://www.ulb.ac.be/students/isep/>

Bureau des étudiants en Sciences de la Motricité :

<http://www.femot.formactif.net>

Les institutions du Pôle Santé comptent plusieurs cercles étudiants : ceux des Facultés de Médecine et Sciences de la Motricité (Médecine et Salvator Allende, Kinésithérapie, ISEP) sont présents dans les locaux de Bâtiment M sur le campus Erasme ; le cercle des étudiants de Pharmacie <http://www.ulb.ac.be/students/cepha> se situe sur le campus de la Plaine.

N'hésitez pas à les rejoindre et à participer à leurs activités.



# Informations générales

## Guide de l'étudiant

Année académique **2011-2012**



PÔLE UNIVERSITAIRE  
EUROPÉEN  
DE BRUXELLES  
WALLONIE



ACADÉMIE  
UNIVERSITAIRE  
WALLONIE  
BRUXELLES



# Mémento universitaire

**Guide de l'étudiant**

Année académique 2011-2012

## Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous? Il renvoie à l'attitude du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté, elle s'est toujours montrée indépendante et engagée dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.

*« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »*

(article 1<sup>er</sup> des statuts de l'ULB)

## Mémoire personnel

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse privée : .....

Téléphone : .....

Adresse du kot : .....

Téléphone : .....

GSM : .....

E-mail : .....

En cas d'urgence,  
veuillez prévenir : .....

.....

# Table des matières

## L'étudiant à l'ULB

<b>Que devez-vous faire d'emblée ?</b> .....	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant.....	8
Activez votre Net ID personnel.....	8
Consulter le portail MonULB.....	8
Consulter votre horaire de cours sur GeHol.....	9
Activer votre accès à « l'Université Virtuelle ».....	9

<b>Que pouvez vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services</b> .....	9
---	---

<b>Que devez-vous savoir ?</b>	
<b>Vos droits et vos obligations</b> .....	10

Règlement général des études et de discipline.....	10
Documents d'information, certificats et attestations.....	10
Procédures d'étalement.....	10
Cours isolés.....	11
Cours isolés complémentaires.....	11
Certificats de réussite, d'ajournement et de fréquentation.....	12
Délibérations et proclamations des résultats (Règlement général des études).....	13

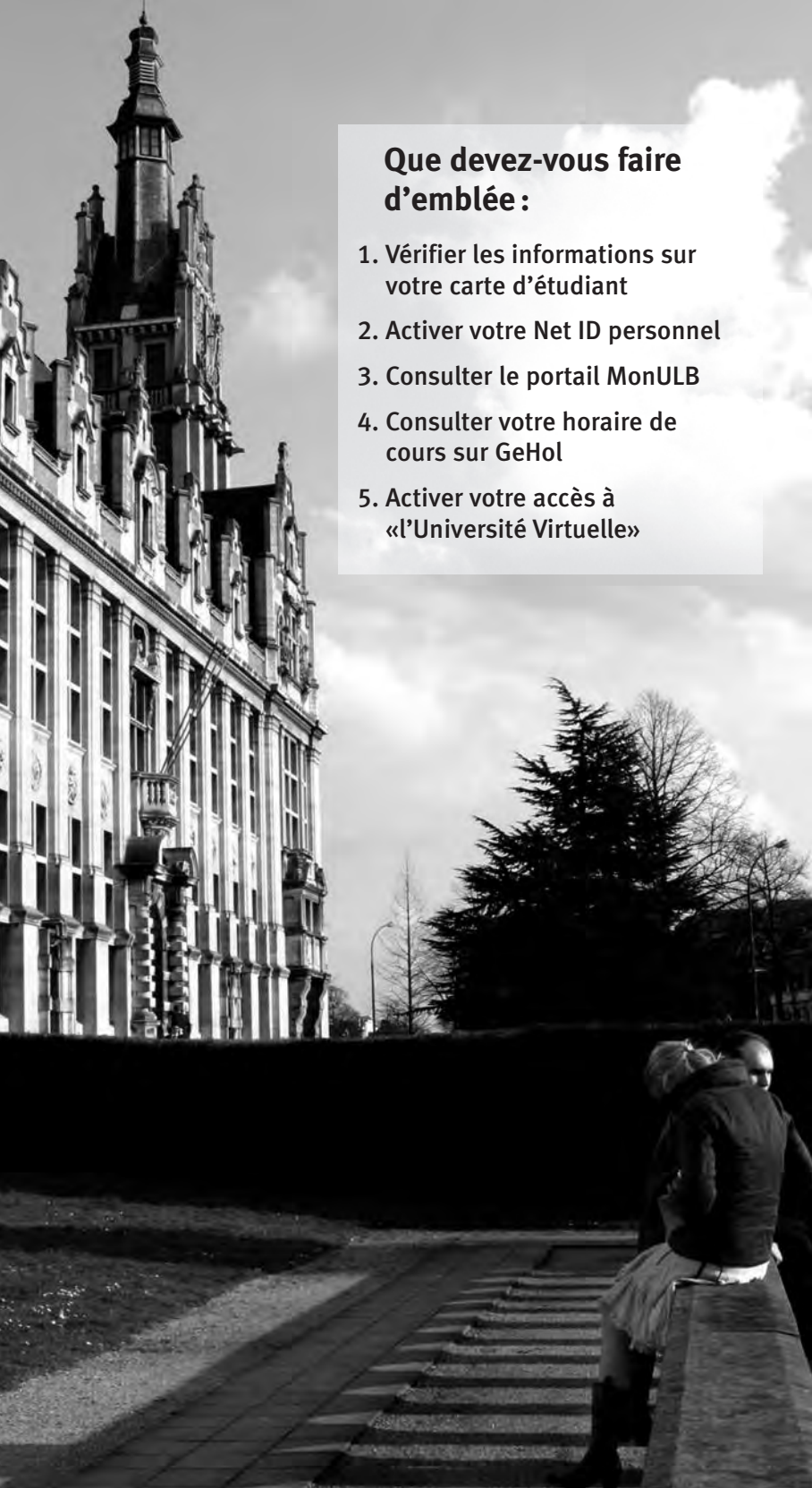
## L'organisation de l'ULB

<b>Administration et fonctionnement de l'ULB</b> .....	13
Le Conseil d'administration (CA).....	13
Le Recteur.....	14
Les Commissions de l'Université.....	14
Les Conseils facultaires.....	14
Participation étudiante.....	15
FEF et UNECOF.....	15
<b>Organisation des études à l'ULB</b> .....	15
Comprendre le processus de Bologne.....	15
En quelques mots.....	15
Les crédits ECTS (European Credit Transfer System).....	16

## Les Services aux Étudiants

<b>A - Des aides, tout au long de vos études</b> .....	17
Service social étudiants (SSE).....	17
Cellule Étudiants et handicap.....	19
Service médical.....	19
L'asbl Aimer à l'ULB.....	19
L'asbl PsyCampus.....	20
Les Crèches.....	20
<b>B - Votre campus, au quotidien</b> .....	20
S'installer. S'inscrire.....	20
Se loger.....	21
Restaurants et commerces.....	21
La sécurité (Surveillance générale & objets perdus).....	22
Service des assurances.....	22
ULBJob.....	22
Tutorat (Schola ULB asbl).....	23
<b>C - Étudier, en mettant toutes les chances de son côté</b> .....	23
Promotion de la réussite.....	23
Notes de cours en ligne.....	23
InfOR-études.....	25
Bibliothèques de l'ULB.....	25
Les lieux d'études à votre disposition.....	27
Le Plan Langues.....	27
Presses universitaires de Bruxelles (Librairies).....	27
Le Service de mobilité étudiante.....	28
<b>D - Vivre l'Université, intensément</b> .....	28
Act'ULB... Radio campus... Esprit libre... L'agenda des activités.....	28
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA).....	28
Les Associations étudiantes.....	29
La Coordination environnementale.....	29
La mobilité sur nos campus.....	29
ULB Culture & le Réseau des musées.....	30
La Médiathèque de l'ULB.....	30
ULB Sports.....	30

**Au verso, votre memento facultaire**



**Que devez-vous faire  
d'emblée :**

1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant
2. Activer votre Net ID personnel
3. Consulter le portail MonULB
4. Consulter votre horaire de cours sur GeHol
5. Activer votre accès à «l'Université Virtuelle»

# L'ULB & VOUS

## Que devez-vous faire d'emblée ?

### Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription (minerval), vous avez reçu plusieurs documents dont votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiiez les différentes mentions qui y sont reprises. Une erreur dans ces informations peut entraîner certains désagréments (interdiction de fréquenter la bibliothèque, de présenter les examens, invalidation du diplôme...). Vérifiez donc vos nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que le mnémonique (code) de votre année d'études.

Si vous constatez une erreur, contactez au plus vite le Service des inscriptions afin de la faire corriger.

### Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active cette Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et votre adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID personnel, rendez-vous sur la page : <https://debby.ulb.ac.be/pam/pamsignup.php?language=fr>

### Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez toutes les informations qui vous concernent directement (valves électroniques, horaires, email, Université Virtuelle, choix des cours à option, accès aux ressources informatiques,...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be)

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

### Consulter votre horaire de cours sur GeHol

#### Rendez-vous sur le portail MonULB :

Via l'onglet « ACCUEIL », consultez l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes dans une faculté à laboratoire) ou d'un cours en particulier.

**ATTENTION :** les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter au minimum une fois par semaine sur le portail...

### Activer votre accès à « l'Université Virtuelle »

En règle générale, l'accès aux cours de l'Université Virtuelle de l'ULB est limité aux étudiants régulièrement inscrits à ces cours (étudiants ULB proprement dits ou étudiants d'une autre université suivant un programme interuniversitaire impliquant l'ULB).

L'accès aux cours de l'Université Virtuelle n'est jamais anonyme : chaque utilisateur doit posséder un login et un mot de passe. Pour que vous puissiez en disposer, il faut au préalable qu'au moins l'un des cours de votre programme ait été ouvert dans l'Université Virtuelle : tout comme chaque enseignant ne fournit pas de syllabus, tous les enseignants ne disposent évidemment pas d'un cours en ligne. Il est donc important de savoir que vous ne disposez pas d'office d'un compte simplement parce que vous êtes inscrit à l'ULB. Si l'un(e) de vos enseignant(e)s a créé un cours en ligne, il ou elle vous en informera vraisemblablement dès le début du cours.

Pour vous connecter, visitez la page : <http://uv.ulb.ac.be/>

**NB :** Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la journée d'accueil pour les nouveaux étudiants (JANE) qui est organisée le jeudi 15 septembre. Elle sera suivie, le 16 ou le 19 (selon les facultés) d'activités d'accueil organisées par chaque faculté. Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant.
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 19 septembre.

### Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?

#### Nouveaux étudiants à l'ULB : votre avis nous intéresse !

Lorsque vous ouvrirez le portail MonULB, vous aurez l'attention attirée par ce logo et la mention « enquête nouveaux inscrits ».



Cette enquête est importante pour l'ULB mais également pour les futurs étudiants. Elle vise à mieux comprendre les mécanismes liés au choix des études (Comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les

informations ou les activités qui vous ont aidé dans ce processus? ...) ainsi que les facteurs de réussite des études (Comment vous y êtes-vous préparés? Avez-vous suivi des cours préparatoires? ...).

Vos réponses à ces questions nous intéressent: parce qu'elles nous permettront d'aider plus adéquatement ceux qui vous suivront mais aussi parce que nous sommes convaincus qu'en ciblant ces facteurs, nous pourrions agir plus efficacement en faveur de la réussite de nos étudiants. Tout comme vous, ces enjeux nous tiennent à cœur.

Nous espérons ainsi que vous contribuerez à cette recherche en répondant, dès aujourd'hui, à l'enquête que vous trouverez à l'adresse [www.monulb.be](http://www.monulb.be)

Y répondre vous prendra moins de 15 minutes... et peut vous permettre de gagner un bon d'achat d'une valeur de 100 euros aux PUB.

Vous hésitez, vous souhaitez davantage de précisions? N'hésitez pas à contacter le service InfOR-études au 02/650.36.36 ou via [enquete\\_nouveaux\\_inscrits@ulb.ac.be](mailto:enquete_nouveaux_inscrits@ulb.ac.be)

## Que devez-vous savoir? Vos droits et vos obligations

### Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant: [www.ulbruxelles.be/de/docs/rge.pdf](http://www.ulbruxelles.be/de/docs/rge.pdf)

Problème disciplinaire, fraude, plagiat? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant: [www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/docs/DISCIPL-ETUD-REGL.pdf](http://www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/docs/DISCIPL-ETUD-REGL.pdf)

*(Certaines spécificités de règlements propres à chaque faculté peuvent exister. Adressez-vous au secrétariat de votre faculté pour toutes précisions).*

### Documents d'information, certificats et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page: [www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/index.html)

D'autres documents officiels (formulaires d'étalement d'études, certificats et attestations) sont évoqués dans les points suivants.

### Procédures d'étalement

Un étudiant peut décider, de commun accord avec les autorités académiques, d'étaler le programme d'une année d'études sur deux années académiques (règlement général des études: articles 24, 25, 26 et 27).

Cette décision doit être prise **dès l'inscription**, en début d'année académique.

Cette décision fait l'objet d'une convention entre étudiant et autorités académiques, conclue **au plus tard le 15 octobre**. Les termes de la convention sont repris dans le formulaire prévu à cet effet par le Service des inscriptions et disponible sous ce lien: [www.ulbruxelles.be/enseignements/inscriptions/etalement.html](http://www.ulbruxelles.be/enseignements/inscriptions/etalement.html)

À l'issue de cette année académique, vous serez dans tous les cas amenés à devoir vous réinscrire.

### Cas particulier des étudiants inscrits pour la 1re fois dans l'enseignement supérieur ou universitaire.

Par dérogation à la règle générale, les étudiants de 1re génération peuvent demander l'étalement aussi à l'issue du 1er quadrimestre, **au plus tard le 15 février**. Le contenu du programme d'étalement est fixé par les autorités académiques en concertation avec l'étudiant et après une analyse personnalisée de sa situation. Un formulaire spécifique sera publié en temps utile.

(NB: voir aussi partie facultaire)

### Cours isolés

#### Cursus devancé

Tout étudiant, bisseur ou non, peut compléter gratuitement son programme de cours de l'année suivante, au sein d'un même cycle, à concurrence de 60 crédits, pour autant que le devancement ne dépasse pas 30 crédits.

La liste des cours disponibles en devancement de cursus ainsi que les modalités d'inscription sont rendues disponibles sur le site facultaire au plus tard pour le 8 septembre.

Sur base de cette liste, l'étudiant intéressé complètera un formulaire d'inscription spécifique et devra obtenir l'accord du titulaire de chaque cours qu'il a choisi de devancer et du Président du jury avant de concrétiser cette inscription.

Les inscriptions aux cours devancés sont possibles jusqu'au **15 octobre**.

Les étudiants de la Faculté de Philosophie et Lettres s'en réfèrent aux dispositions spécifiques disponibles sur le site facultaire.

### Cours isolés complémentaires

Tout étudiant de l'Université peut moyennant accord des titulaires prendre inscription à 14 ECTS maximum et ce moyennant paiement. Il ne s'agira bien sûr pas de cours de son cycle d'études.

Les inscriptions aux cours complémentaires sont possibles jusqu'au **15 octobre**. Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site facultaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé, en 2011-2012, à 27 € par crédit.

Les étudiants de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté de Droit et Criminologie s'en réfèrent aux dispositions spécifiques disponibles sur leur site facultaire.

Pour introduire votre demande d'inscription, veuillez compléter le formulaire d'inscription disponible à la page : [www.ulbruxelles.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html](http://www.ulbruxelles.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html)

## Certificats de réussite, d'ajournement et de fréquentation

Vous souhaitez obtenir une attestation pour vous-même. Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à vous :

**Présentez-vous**, muni de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant.

Avenue A. Buyl, 87A - Guichet D  
1050 Bruxelles

Horaire : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

**Envoyez un courrier** précisant la nature de votre demande (certificat de fréquentation des cours, certificat de réussite, attestation d'ajournement) et joignez :

- Une copie de votre carte d'identité datée et contresignée
- Le matricule étudiant (facultatif)
- Trois timbres Prior 1 (uniquement en Belgique) ou un billet de 5 euros (Belgique et zone Europe)

ADRESSE POSTALE : ULB Service des Inscriptions (CP 177)  
Département des CERTIFICATS et ATTESTATIONS  
Avenue F. Roosevelt, 50  
1050 Bruxelles

**Protection des données à caractère personnel** : les attestations sont délivrées à l'étudiant sur présentation de sa carte d'étudiant et de sa carte d'identité.

Un tiers ne pourra obtenir les attestations que s'il est en possession d'une procuration et d'une copie de la carte d'identité de l'étudiant, toutes deux **signées** et **datées** par l'étudiant.

Un montant forfaitaire de **1.50 €** est demandé par attestation, certificat ou formulaire complété et de **0.60 €** par copie conforme (uniquement les documents émis par l'ULB).

## Délibérations et proclamations des résultats (articles 52 et 53 du règlement général des études)

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque année d'études ou pour chaque cycle d'études, chargé de sanctionner la réussite des années d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle d'études.

Le jury délibère souverainement sur l'ensemble des évaluations des activités suivies, juge de la réussite de l'étudiant pour l'année d'études à laquelle il est inscrit, octroie les crédits associés aux enseignements dont il juge les résultats suffisants, accorde les reports de notes, confère le grade académique correspondant au cycle d'études réussi et détermine la mention éventuelle sur base de l'ensemble des enseignements suivis, selon un règlement qui lui est propre.

L'étudiant doit s'adresser au secrétariat de sa faculté pour obtenir le règlement de jury et examens qui le concerne. Celui-ci est également disponible sur la page du Greffe : [www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulbruxelles.be/ulb/greffe/documents/index.html)

## L'organisation de l'ULB

### Administration et fonctionnement de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.

Il précise que celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. Il précise que la démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux premiers articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de la participation active de chacune de ses composantes, et ceci à tous les niveaux de pouvoirs.

Les principales instances de l'Université sont par ordre d'importance : le Conseil d'administration (CA) et les différentes Commissions de l'Université qui en dépendent, les Conseils facultaires, d'écoles ou d'instituts, et leurs différentes Commissions.

### Le Conseil d'administration (CA)

Présidé actuellement par le Professeur Alain Delchambre (Vice-président : Martin Casier), le Conseil d'administration de l'Université est

l'instance suprême de l'ULB. Il est composé d'une quarantaine de membres et regroupe pour moitié des représentants du corps académique (professeurs et scientifiques nommés à titre définitif) et pour autre moitié des représentants des autres corps (scientifiques temporaires, personnel administratif, technique, de gestion ou spécialisé et étudiants). Enfin, le CA est complété par quatre personnalités cooptées, représentatives de la vie sociale, politique et économique du pays, et par un représentant des anciens étudiants de l'Université.

### Le Recteur

Le Professeur Didier Viviers occupe la charge de Recteur de l'Université.

Le Recteur représente le corps académique. Il exerce une autorité administrative sur les autorités des Facultés, École et Institut. Il est l'interlocuteur, pour les matières académiques, des corps de la communauté universitaire. Il veille à l'entente cordiale entre les Facultés, École et Institut. Il est l'autorité disciplinaire des corps académique, scientifique et étudiant sans préjudice des compétences attribuées en matière disciplinaire aux instances désignées par le Conseil d'administration. Il veille sur le plan académique au bon ordre de l'Université, à l'observation des programmes et des horaires. Il assure, avec le concours des commissions compétentes, la régularité et le progrès de l'enseignement et le développement de la recherche scientifique.

### Les Commissions de l'Université

Les Commissions de l'Université sont nombreuses. Certaines sont permanentes (Conseil de la recherche, Commission de l'enseignement, Commission administrative, Commission des affaires sociales étudiantes, Commission des finances et Commission de la programmation et des investissements), d'autres non.

Elles ont leurs propres règles de fonctionnement mais leur point commun est qu'elles dépendent toutes du CA, pour lequel, elles effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

### Les Conseils facultaires

L'Université comprend onze facultés (Philosophie et Lettres, Droit et Criminologie, Sciences sociales et politiques, la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM), Sciences psychologiques et de l'Éducation, Sciences, Médecine, Sciences pharmaceutiques, Sciences de la motricité, Architecture et Sciences appliquées) un Institut d'Études Européennes et une École de Santé Publique.

Les Facultés, Institut et Ecole, dans les limites des compétences qui leur sont attribuées par le CA, sont gérés par un Conseil.

La composition des Conseils facultaires est semblable à celle du CA. Ils sont présidés par un Doyen.

Notons qu'à l'instar du CA, les Conseils facultaires créent des Commissions facultaires (permanentes ou non) auxquelles ils confient une partie de la tâche.

### Participation étudiante

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent activement aux principales structures de décision de l'Université. En effet, leurs représentants sont élus au Conseil d'administration, aux Conseils facultaires et aux diverses commissions du Conseil d'administration. Cette participation à la gestion de l'Université avec voix délibérative est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité.

L'élection n'est valable que si un seuil minimum de participation est atteint.

***Votre vote est donc indispensable.***

### FEF et Unécof

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont actuellement reconnues : la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF: [www.fef.be](http://www.fef.be)

Unécof: [www.unecof.be](http://www.unecof.be)

## Organisation des études à l'ULB

### Comprendre le processus de Bologne

L'objectif du processus de Bologne est d'harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires européens afin de faciliter la reconnaissance académique des études en Europe. Il vise, de cette manière, à favoriser la mobilité des étudiants lors de leurs études et celle des diplômés sur le marché du travail européen et international.

### En quelques mots

Le diplômé de premier cycle, obtenu en 3 ans, vous conduit au grade de Bachelier. Cette formation de base vous offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire.

Le Bachelier vous donne un accès direct au Master correspondant et vous ouvre les portes d'autres Masters, moyennant, quelques fois, le suivi de cours complémentaires.

Au cours du Master (un ou deux ans d'études), vous approfondissez les connaissances acquises en BA et choisissez une spécialisation. Le Master comprend la rédaction d'un mémoire et des cours dans une des trois finalités au choix : didactique si vous vous destinez à l'enseignement, approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche et, enfin, spécialisée pour l'accès au monde de l'entreprise. Ce dernier point n'est d'application que pour les Masters 120 crédits (en deux ans).

Des formations visant à acquérir une qualification professionnelle plus spécialisée encore peuvent être suivies après le MA 120 crédits en 2 ans. Elles mènent au grade de Master complémentaire (MC).

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

### Les crédits ECTS (European Credit Transfer System)

Le poids des enseignements est exprimé en crédits ECTS. Un ECTS correspond forfaitairement à 30 heures d'activités d'apprentissage : participation aux cours magistraux, séminaires, laboratoires, stages, recherches mais aussi le travail personnel requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens.

Pour obtenir le diplôme de Bachelier, vous devez acquérir au minimum 180 crédits au terme des trois années du cycle, soit 60 crédits par an.

Si vous désirez comprendre ce qui a changé et changera encore dans l'enseignement universitaire depuis le décret de Bologne, vous pouvez consulter le site internet : [www.ulbruxelles.be/docs/bologne/index.html](http://www.ulbruxelles.be/docs/bologne/index.html)

BA 1 - 60 ECTS	<b>BACHELIER</b> 180 CRÉDITS
BA 2 - 60 ECTS	
BA 3 - 60 ECTS	

MA 1 - 60 ECTS	<b>MASTER</b> 120 CRÉDITS
MA 2 - 60 ECTS	
MA 3 et MA 4 pour Médecine	

60 ECTS	<b>FORMATION DOCTORALE</b> + <b>DOCTORAT</b>
120 ECTS	

## Les Services aux étudiants

L'Université,  
...pour vous servir!

### A – Des aides, tout au long de vos études

#### Se faire épauler

#### Le Service social étudiants (SSE)

**Le Service social étudiants est à votre disposition durant toute l'année pour vous accompagner. Il peut vous venir en aide ponctuellement (à n'importe quel moment de votre parcours universitaire) ou durant toute la période de vos études, pour vous permettre d'organiser au mieux votre vie d'étudiant.**

Il pourra vous écouter, vous conseiller, vous informer, vous orienter. Il pourra aussi vous accompagner dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Communauté française, CPAS...) et vous soutenir financièrement le cas échéant. Le SSE propose diverses formes d'aide : bourses d'études, réduction de minerval, aide à la gestion de votre budget, intervention dans l'achat de livres et syllabus, frais de mémoire, internet, transports en commun, repas, etc.

À l'ULB, **des réductions de loyer** peuvent être octroyées par le Service social étudiants (SSE) sous certaines conditions : n'hésitez pas à vous renseigner ! Les logements proposés par l'Université sont situés sur les campus du Solbosch, de la Plaine et Erasme. Les demandes au SSE doivent être introduites avant fin avril pour les renouvellements, avant mi-mai pour les nouvelles demandes.

ULBJob centralise des **offres d'emploi pour les étudiants** de l'ULB qui assurent eux-mêmes une partie de leur budget et qui répondent à certaines conditions académiques. Voir page 22

Le Service social étudiants est donc ouvert sans a priori à TOUS les étudiants. D'aucuns auront droit – vu leur situation personnelle et/ou familiale difficile – à une aide structurelle tout au long de leurs études (bourses). Pour d'autres, qui vivent des difficultés temporaires ou font face à une situation inédite sans pour autant vivre une situation sociale extrême, des avantages spécifiques peuvent être octroyés. N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du SSE pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

#### Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment S – niveau 5  
Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 20 14  
e-mail : [sse@admin.ulb.ac.be](mailto:sse@admin.ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/service-social-etudiant.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/service-social-etudiant.html)



## La Cellule Étudiants et handicap

Les étudiants en situation de handicap disposent à l'ULB d'un point de repère qui les écoute et les aide dans diverses démarches : sensibilisation et information auprès du corps professoral, recherches d'adaptations, accompagnement pédagogique, aménagement des examens...

### Cellule Étudiants et handicap

Adresse courrier : Av. F.D. Roosevelt, 50 / CP 122 – 1050 Bruxelles

Adresse sur le campus : Bâtiment E1 – Local E1.1.105

Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 32 81 (uniquement le matin) ou 35 57

e-mail : [handicap@ulb.ac.be](mailto:handicap@ulb.ac.be)

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/etudiants-handicap.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/etudiants-handicap.html)

## Se soigner et s'épanouir

### Le Service médical

Le Service médical de l'ULB, situé sur le campus du Solbosch, vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, ORL, médecine du sport, Info SIDA). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle.

### Service médical

Campus du Solbosch

Bâtiment M

Avenue Paul Héger, 28 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 29 29 / 35 35

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/service-medical.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/service-medical.html)

### L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial. Il met à votre disposition une permanence toute l'année où vous pourrez – en toute discrétion – aborder et résoudre les sujets qui vous préoccupent : la contraception, la pilule du lendemain (gratuite), le test de grossesse, le suivi de grossesse, l'interruption de grossesse, la prévention, le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles (dont le SIDA), la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques, les questions d'ordre psychologique et juridique, etc. Il propose également une animation « vie affective et sexuelle » (à la demande).

### Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch

Avenue Jeanne, 38 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 31 31

e-mail : [aimer@ulb.ac.be](mailto:aimer@ulb.ac.be)

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html)

[www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

## L'asbl PsyCampus

Orientation, changement de cap, problèmes personnels, stress : PsyCampus est un service de consultation psychologique qui accueille tous ceux qui éprouvent des difficultés à s'adapter à l'Université.

### PsyCampus

Campus du Solbosch  
Avenue Buyl, 127 – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 20 25  
e-mail : [psycampus@ulb.ac.be](mailto:psycampus@ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/psy-campus.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/psy-campus.html)

## Faire garder ses enfants

### Les Crèches

L'Université offre aux étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

#### Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch  
Bâtiment G  
Avenue Depage, 15 – 1000 Bruxelles  
e-mail : [Catherine.Daelemans@ulb.ac.be](mailto:Catherine.Daelemans@ulb.ac.be)  
Tél. : 02 650 24 42/40 02

#### Crèche Erasme asbl

Campus Erasme  
Bâtiment 6  
Route de Lennik 808 - 1070 Bruxelles  
e-mail : [creche@erasme.ulb.ac.be](mailto:creche@erasme.ulb.ac.be)  
Tél. : 02 555 64 57

## B – Votre campus, au quotidien

### S'installer S'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : certificats, attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications d'inscription, étalement des études, abandons, dérogations, jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

#### Service des inscriptions

Campus du Solbosch  
Bâtiment S – niv. 4  
Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles  
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)  
Tél. : 02 650 20 00  
e-mail : [inscriptions@ulb.ac.be](mailto:inscriptions@ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/inscriptions](http://www.ulbruxelles.be/inscriptions)

## Se loger

Les Résidences universitaires offrent un grand nombre de chambres réparties sur trois campus (Solbosch, Plaine et Erasme) et dont les prix varient suivant l'aménagement et le confort. L'étudiant qui souhaite obtenir une chambre doit remplir un formulaire en ligne avant le 10 juin. Pour rappel, des réductions de loyer peuvent être octroyées par le Service social étudiants, sous certaines conditions (voir partie A).

L'ULB propose également des offres de logements de particuliers, centralisées par son Office du logement, ou encore des offres de logements privés situés sur les campus de la Plaine et Erasme.

### Secrétariat central des logements

Campus du Solbosch  
Bâtiment F1  
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 650 21 54  
e-mail : [logements@admin.ulb.ac.be](mailto:logements@admin.ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/logements](http://www.ulbruxelles.be/logements)

### Office du logement

Campus du Solbosch  
Bâtiment F1  
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 650 21 73  
e-mail : [office.du.logement@ulb.ac.be](mailto:office.du.logement@ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/logements](http://www.ulbruxelles.be/logements)

### Logements privés :

[www.ulbruxelles.be/logements](http://www.ulbruxelles.be/logements)

## Se restaurer, partager des espaces de convivialité

### Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

#### Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. :  
[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/restaurants.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/restaurants.html)

## Urgences et assurances

### La sécurité (Surveillance générale & objets perdus)

Malaises, accidents, objets suspects, alertes à la bombe, vols, agressions, incendies. Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale. Numéros d'appels d'urgence (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :

**7** (pour les campus du Solbosch, de la Plaine, de Parentville et de Gosselies)

**22** (pour le campus Erasme)

**100** (pour les autres campus).



### Surveillance générale

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 26 14

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/surveillance-generale.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/surveillance-generale.html)

### Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires, en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers, en assistance maladie, accident et rapatriement, lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires.

### Assurances étudiants

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html)

## Travailler

### ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... ULBJob centralise des offres d'emploi pour les étudiants de l'ULB qui assurent ainsi eux-mêmes une partie de leur budget et qui répondent à certaines conditions académiques.

### ULBJob

Campus du Solbosch, Bâtiment S – niveau 5

Avenue Buyl, 87A – 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 21 71 (de 9h à 16h).

e-mail : [ulbjob@ulb.ac.be](mailto:ulbjob@ulb.ac.be)

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/ulb-jobs.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/ulb-jobs.html)



## Tutorat (Asbl Schola ULB)

Schola ULB est une asbl qui organise du soutien scolaire pour des élèves défavorisés à Bruxelles (primaire et secondaire). Elle engage des étudiants à partir de la BA2, motivés par le projet et aimant partager leurs connaissances, pour épauler les élèves, par petits groupes, dans les écoles.

### Schola ULB

Tél. : 02 650 36 44

e-mail : [info@schola-ulb.be](mailto:info@schola-ulb.be)

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/tutor.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/tutor.html)

[www.schola-ulb.be](http://www.schola-ulb.be)

## C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

### Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chacune des facultés a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa au sein des bibliothèques) ...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études pour connaître le détail de ces aides possibles.

### Notes de cours en ligne

Un décret récent prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, de tous les supports de cours obligatoires pour l'étudiant. À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 23). Une version imprimée reliée est disponible auprès des Presses universitaires (voir ci-après).



Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux Presses. Il vous suffit d'obtenir une carte 'COP' auprès du Service social étudiants.

### **InfOR-études**

Le Service InfOR-études est votre interlocuteur privilégié tant pour vos demandes d'information sur les études et la vie à l'Université libre de Bruxelles, que pour une aide dans votre choix d'études, ou une (ré)orientation.

#### **InfOR-études**

Campus du Solbosch  
Bâtiment S - Niveau 4 - bureau S.4.102  
Avenue Buyl, 87A - 1050 Bruxelles (par le hall d'accueil et des inscriptions)

#### **Permanences :**

- du 1er octobre au 30 juin, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et le mercredi de 13 h 30 à 16 h.
- du 1er juillet au 30 septembre : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Permanence téléphonique : tous les jours de 13 h 30 à 16 h.

Tél. : 02 650 36 36

e-mail : [infor-etudes@ulb.ac.be](mailto:infor-etudes@ulb.ac.be)

[www.ulbruxelles.be/de/infor-etudes](http://www.ulbruxelles.be/de/infor-etudes)

### **Bibliothèques de l'ULB**

Les Bibliothèques de l'ULB ont pour mission d'acquérir, de gérer et de mettre à disposition de la Communauté universitaire les ressources documentaires nécessaires aux fins d'enseignement et de recherche, ainsi que de former les utilisateurs à la recherche documentaire.

La réalisation de ces missions implique des activités de plus en plus diversifiées, directement liées au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les bibliothèques de l'ULB, à travers cinq localisations, offrent plus d'1 200 000 ouvrages en consultation, près de 3000 places assises et des centaines de postes de consultation, ce qui en fait un lieu idéal, propice à l'étude (voir aussi lieux d'études).

#### **Bibliothèques de l'ULB**

Campus du Solbosch  
Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB - Tél. : 02 650 23 77 / 47 00  
Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30  
Tél. : 02 650 20 54  
Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau - Tél. : 02 650 39 25

#### **Campus Erasme**

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D  
Tél. : 02 555 61 70 / 46 89

#### **Site Flagey**

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

**Pour toutes les bibliothèques :** [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be)

## Les lieux d'études à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose aisée. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'études supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

### Campus du Solbosch

« Chez Théo » (restaurant) au bâtiment F1

### Campus de la Plaine

Salle d'étude au bâtiment A

### Campus Erasme

Salle Expo au bâtiment F – place facultaire

Horaires : voir sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be)

## Le Plan Langues

L'objectif du Plan Langues est d'offrir une formation d'au moins une langue étrangère à tous les étudiants. Ce plan concerne à l'heure actuelle l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais. À côté des cours organisés en BA2 et BA3 dans la plupart des facultés, l'université vous offre la possibilité de suivre des remédiations ou remises à niveau si votre niveau est trop faible. Consultez à ce sujet votre secrétariat de faculté, ou mieux, le site du plan langues [www.ulbruxelles.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulbruxelles.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient et vendent des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Outre leurs deux librairies où vous trouverez de nombreux livres recommandés par les professeurs et les colis syllabus, les PUB offrent également un service d'impression (travaux personnels, mémoires, thèses, etc.).

### PUB-Campus du Solbosch

Bâtiment V  
Avenue Paul Héger, 42 – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 649 97 80  
e-mail : [pbiondi@ulb.ac.be](mailto:pbiondi@ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/pub](http://www.ulbruxelles.be/pub)

### PUB-Campus Erasme

Bâtiment C  
Route de Lennik 808 – 1070 Bruxelles  
Tél. : 02 555 64 29  
e-mail : [nquevy@ulb.ac.be](mailto:nquevy@ulb.ac.be)

## Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc.

### Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch  
Bâtiment S – niveau 5  
Tél. : 02 650 42 23  
Étudiants « outgoing » :  
Tél. : 32 2 650 44 43  
Étudiants « incoming » :  
Tél. : 32 2 650 25 16  
e-mail : [mobilite@ulb.ac.be](mailto:mobilite@ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/cellule-echange.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/cellule-echange.html)

## D – Vivre l'Université, intensément

### S'informer

#### Act'ULB... Radio campus... Esprit libre... L'agenda des activités

**Act'ULB** est le portail info du site Web de l'ULB. Vous pouvez retrouver, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites brèves, de podcasts, de documents joints et de liens divers et variés. **Radio Campus** est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. **Esprit libre**, le magazine trimestriel de l'ULB (disponible également en ligne) est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement et d'implication dans la société. Quant à l'**Agenda électro-nique**, il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques) qui jalonnent l'année académique.

#### Radio campus

Campus du Solbosch  
Bâtiment F1 – dernier niveau  
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 640 87 17  
e-mail : [rcampus@ulb.ac.be](mailto:rcampus@ulb.ac.be)  
[www.radiocampusbruxelles.org](http://www.radiocampusbruxelles.org)

#### Infos sur les autres supports d'information :

[www.ulbruxelles.be/dre/com/index-infopub.html](http://www.ulbruxelles.be/dre/com/index-infopub.html)

### S'impliquer

#### Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants au sein de différents organes décisionnels et est l'interlocuteur des autorités académiques. Il est également, de façon plus générale, un lieu d'information des étudiants sur leurs



droits ou encore d'aide pour des recours éventuels – par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale. Enfin, le BEA représente également les étudiants de l'ULB au niveau de la Communauté française via la Fédération des Étudiant(e)s Francophones (FEF) dont il est membre.

#### **BEA**

Campus du Solbosch  
Avenue Héger 42 (niveau 4) – 1050 Bruxelles.  
e-mail : [bea.ulb@gmail.com](mailto:bea.ulb@gmail.com)  
<http://bea.ulb.ac.be>

### **Les Associations étudiantes**

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des séances de cinéma, des sorties en ville ou des visites de brasseries, les cercles étudiants tiennent une part importante dans l'animation à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 60 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement reconnus par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contactés par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider!

#### **Associations étudiantes**

[www.ulbruxelles.be/ulb/folklore/folklore.html](http://www.ulbruxelles.be/ulb/folklore/folklore.html)

### **La Coordination environnementale**

La Coordination environnementale intervient comme un centre de ressources dédié à l'environnement à l'ULB. Elle propose des informations, des stages, des études de cas, des projets de sensibilisation... Rattachée au Service de Prévention et de Protection du travail, son équipe se mobilise chaque jour pour un campus vert en proposant des actions ponctuelles et des solutions structurelles aux problèmes que nous connaissons sur nos campus en la matière...et compte sur le dynamisme et la proactivité des étudiants!

#### **Coordination environnementale**

[www.ulbruxelles.be/environnement/index.html](http://www.ulbruxelles.be/environnement/index.html)

### **La mobilité sur nos campus**

La « Cellule Mobilité » de l'ULB – rattachée au Département des Ressources humaines – a pour objectifs principaux, d'une part, de conscientiser et informer les membres de la Communauté universitaire – dont les étudiants – aux enjeux de la mobilité et, d'autre part, de réfléchir au concept de développement durable dans la gestion de la mobilité sur nos campus. Plus concrètement, la Cellule mène ses actions dans : le développement et gestion de la mobilité à et pour l'ULB ; la diffusion d'informations et de conseils aux membres de la communauté universitaire ; la gestion et le suivi des plans de déplacement ; les relations avec les diverses sociétés de transports en commun (SNCB, STIB, TEC, De Lijn), Cambio, Villo et V.A.P.

#### **Cellule Mobilité**

[www.ulbruxelles.be/drh/coordinationmobilite.html](http://www.ulbruxelles.be/drh/coordinationmobilite.html)

## *Se cultiver, se divertir*

### **ULB Culture & le Réseau des musées**

**ULB Culture** propose des activités culturelles, des ateliers, des expositions, la location et mise à disposition de salles ; gère les cercles et associations étudiantes ; diffuse, grâce aux foyers culturels (Solbosch, Plaine et Erasme), des renseignements sur la vie culturelle à l'ULB, à Bruxelles et au-delà.

**Le Réseau des musées de l'ULB** fédère 12 musées de l'Université, répartis sur 4 campus bruxellois (Auderghem, Érasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). À ces 12 musées, il faut ajouter des collections universitaires non ou difficilement accessibles au public (cartothèque géographique, instruments électriques anciens, moulages en plâtre, numismatique, entre autres).

#### **ULB Culture**

Campus du Solbosch  
Bâtiment F1 – Niveau 4  
Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 650 37 65  
e-mail : [culture@ulb.ac.be](mailto:culture@ulb.ac.be)  
[www.ulbruxelles.be/culture](http://www.ulbruxelles.be/culture)

#### **Réseau des musées de l'ULB**

[www.ulbruxelles.be/musees/index.html](http://www.ulbruxelles.be/musees/index.html)

### **La Médiathèque de l'ULB**

Chacun trouvera à la Médiathèque de l'ULB de quoi se délasser ou se documenter : cd, cd-rom, cassettes audio et vidéo, DVD, cours de langues et jeux sur cd-rom. Ces médias se prêtent pour un jour ou pour une semaine.

#### **Médiathèque de l'ULB**

[www.ulbruxelles.be/services/etudiants/mediatheque.html](http://www.ulbruxelles.be/services/etudiants/mediatheque.html)

## *Garder la forme !*

### **ULB Sports**

Plus de 40 disciplines différentes vous sont proposées à un prix très démocratique. ULB Sports organise également des championnats inter-facultaires et interuniversitaires. Si vous désirez mener de front ambitions sportives et vie d'étudiant, ULB Sports peut vous y aider. Offre complète sur les sites Web.

#### **ULB Sports**

Campus du Solbosch  
Bâtiment F1 – 1er étage, Avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 650 21 99  
e-mail : [ulbsports@admin.ulb.ac.be](mailto:ulbsports@admin.ulb.ac.be)  
e-mail : [ecole-de-sports@ulb.ac.be](mailto:ecole-de-sports@ulb.ac.be)  
[www.esprit-ulbsports.eu/](http://www.esprit-ulbsports.eu/)  
[www.ulbruxelles.be/docs/sport/ecole\\_de\\_sports.html](http://www.ulbruxelles.be/docs/sport/ecole_de_sports.html)